

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 25/03/2025
Membres en Exercice : 9
Membres Présents : 8
Membres votants : 8

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie ALIZARD, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs :

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Coralie ALIZARD

Délibération n°
13-2025

DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE
DE RAVENEL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par RP GLOBAL France, pour le compte de la SARL « les fleurs de Ravenelle ». Ce projet consiste en l'installation de 4 éoliennes et un poste de livraison, pour une production d'environ 55 000 MWh annuels.

La question est la suivante : Etes-vous favorable au projet d'implantation éolien sur la commune de Ravenel ?

Le conseil municipal après le débat, délibère à :

Pour : 3

Contre : 3

Abstention : 2

Lorsqu'il y a partage égale des voix, la voix du Maire est prépondérante. Le Maire ayant voté pour, l'avis est donc favorable pour le projet éolien.

Plainval, le 08 avril 2025

**Le Maire,
Samuel DOVERGNE**

